

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 JANVIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-CINQ du mois de JANVIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
M. Gérard BRÉBANT, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Maryline MEYNE, M. Jean-Louis VALENTIN à partir de 19 h 45, Conseiller Municipal Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, Joséphine TOSTAIN, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, MM. Robert RETOUT, Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, M. François SOUBEIRAN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Marie LOSIO, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Lucien LECERF), Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Conseillère Municipale, M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Christian LAMOTTE) jusqu'à 19 h 45, M. Édouard ROULLAND, Conseiller Municipal.

Absente : Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.

Mme Joséphine TOSTAIN a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/01/2018
Date d'affichage : 29/01/2018
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 24 puis 25
Nbre de Conseillers votants : 26

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Commission Communale des Impôts Directs – Désignation de nouveaux délégués titulaires.

Suite au retrait de trois commissaires titulaires de la commission communale des impôts directs (CCID) il convient de procéder à leur remplacement.

La Direction Générale des Finances Publiques sollicite du Conseil Municipal, la proposition d'une liste de contribuables comportant six noms de commissaires, dont deux inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune et domiciliés en dehors de celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROPOSE** la liste ci-après, pour permettre au Directeur des Services Fiscaux de la Manche de désigner les 3 Commissaires titulaires qui compléteront la Commission Communale des Impôts Directs :

- M. Sylvain CAILLOT, domicilié 12 rue Calas à Valognes
- Mme Odile FRANTZ, épouse THIBAUT, domiciliée 28 rue Henri Cornat à Valognes
- M. Bernard HAIRON, domicilié 2 rue George Sand à Valognes
- M. Jean PIARD, domicilié 52 bis rue des Religieuses à Valognes

- M. Francis LANGLOIS, domicilié 4 hameau Gallis à Yvetot Bocage
- M. Stéphane REVEL, domicilié La Filature à Négreville.

2. Demande de subventions au titre de la DETR.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale et de la Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme, réunies ensemble le 18 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SOLLICITE des subventions au titre de la DETR** pour chacun des dossiers suivants :

- a) Aménagement du boulevard de Verdun, secteur compris entre le giratoire de Beaurepaire et la rue du Balnéaire,
- b) Restructuration de l'Hôtel Saint-Rémy en Maison des Solidarités : création d'un logement d'urgence,

- c) Aménagement de la Place Jacques Lemarinel et des berges du Merderet au long de la rue du Grand Moulin,
- d) Mise en conformité de l'accessibilité du cinéma Le Trianon,
- e) Réhabilitation des vestiaires du gymnase Félix Buhot,
- f) Réfection de la couverture de l'école Alexis de Tocqueville - Bâtiment des sections de maternelle,
- g) Installation de dispositifs de sécurité dans les Etablissements scolaires.

3. Extension de la résidence autonomie « Les Mimosas » - Avis du Conseil Municipal sur les emprunts contractés par le C.C.A.S.

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence autonomie « les Mimosas », le Centre Communal d'Action Sociale souhaite augmenter sa capacité d'accueil, en transformant l'ancien logement du gardien et des locaux annexes en 4 nouveaux logements.

Cette résidence fait actuellement l'objet d'une convention avec l'Etat pour 28 logements, permettant à ses résidents de bénéficier de l'APL. Cette convention sera étendue aux 4 nouveaux logements à condition que les travaux soient financés par un Prêt Locatif Social. C'est pourquoi, pour ce projet estimé à 164.000 €, deux P.L.S. ont été proposés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par délibération du 15 juin 2017, le Conseil d'Administration du CCAS a validé le plan de financement de ce projet et, dans sa séance du 9 octobre 2017, il a autorisé son Président à souscrire un emprunt PLS à hauteur de 150 000 €.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, consultée le 18 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, **DONNE un avis favorable** aux emprunts souscrits par le CCAS pour l'opération correspondante.

4. Convention de servitudes avec ENEDIS - Raccordement du Foyer d'Accueil Médicalisé rue Jean Pontas-Duméril.

Dans le cadre du raccordement du Foyer d'Accueil médicalisé, actuellement en cours de construction, il est nécessaire de réaliser une ligne électrique souterraine de 400 Volts au niveau de la rue Jean Pontas-Duméril.

Le projet proposé par les services d'ENEDIS prévoit la pose d'un câble BT souterrain sur 47 mètres ainsi que ses accessoires au niveau de la parcelle cadastrée ZC n°160. Ces travaux empruntant le domaine privé de la commune, il est nécessaire d'établir une convention de servitude afin de les autoriser.

Sur avis de la Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme, réunie le 18 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation de la convention de servitude correspondante.

5. Transfert partiel du marché de « travaux agricoles d'entretien annuel des voiries et chemins communaux » - Autorisation à donner au Maire pour signer l'avenant correspondant.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin exerce la compétence « Développement économique » depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette compétence comprend la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder au transfert partiel du marché de « Travaux agricoles d'entretien annuel des voiries et des chemins communaux » signé le 2 avril 2015 et confié par la ville de Valognes à la SARL TANTEL Frères de Valognes.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin devient donc, à compter du 1^{er} janvier 2018, le nouveau pouvoir adjudicateur pour la partie du marché concernant le secteur des zones d'activités.

Après examen par la Commission Environnement- Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 18 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de transfert partiel pour le marché souscrit par la Commune de Valognes avec la SARL TANTEL Frères pour les « travaux agricoles d'entretien annuel des voiries et des chemins communaux » - secteur des zones d'activités.

Valognes, le 26 janvier 2018

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN